



L'Art de la Viande

PROGRAMME ANTICORRUPTION

L'intégrité et la probité ont toujours été au cœur des préoccupations de notre GROUPE dont le développement s'est forgé autour de notre savoir faire et de notre compétitivité.

Le GROUPE BIGARD prohibe et condamne ainsi toute forme de corruption et de trafic d'influence.

Depuis 2018, le GROUPE BIGARD a déployé son programme de prévention et de détection des actes de corruption et de trafic d'influence dont les éléments moteurs sont :

- Une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence auxquels est exposé notre Groupe ;
- Un code de conduite intégré au règlement intérieur et dont le non respect peut entraîner des sanctions disciplinaires ;
- Un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs ;
- La formation des collaborateurs exposés.

Les mesures anticorruption sont intégrées dans nos procédures comptables et font l'objet de contrôles et d'évaluations permettant d'assurer leur bonne exécution.

Nous rappelons l'engagement total du GROUPE dans une politique de tolérance zéro face à tout acte de corruption et de trafic d'influence.

L'ensemble des Directeurs du GROUPE, soutenu par la cellule conformité, se doit d'intégrer le code de conduite dans les activités du quotidien et d'accompagner leurs équipes pour une parfaite mise en œuvre de ce dernier.

Comptant sur la collaboration de tous,

Le 26 octobre 2020
Jean-Paul BIGARD
Président du Directoire